MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE DM 2022-0001, DM 2022-0002 et DM 2022-0003

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Brigham le 1er mars 2022 à 19h au 118, avenue des Cèdres à Brigham. En conformité avec les règles sanitaires en zone orange, la séance sera fermée au public. Toutefois, la Municipalité rend disponible sur son site internet à www.brigham.ca dans les jours suivant leur tenue, l'enregistrement de la séance.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes : DM 2022-0001, DM 2022-0002 et DM 2022-0003.

Nature et effets de la demande DM 2022-0001 :
Permettre la construction d'un abri d'auto ayant une largeur de 6,86 mètres alors que l'article 72 de la réglementation autorise une largeur maximale de 6m. L'abri empiètera également de 71 centimètres en cour avant, alors que la réglementation est nébuleuse sur l'autorisation de cette implantation.

Identification du site concerné pour la demande DM 2022-0001 : L'emplacement visé est situé sur le lot 3 521 352 du cadastre du Québec (matricule 5611-89-5163) au 120, avenue Le Cavalier, à Brigham.

Nature et effets de la demande DM 2022-0002 :
Permettre le lotissement d'une aire de 5000m² comprenant les infrastructures pertinentes à l'usage résidentiel, mais possédant un frontage sur rue insuffisant de 9,87 mètres en coin de rue, alors que l'article 38 du règlement de lotissement prescrit un frontage simple minimal de 60 mètres dans cette zone (zone A-01).

Identification du site concerné pour la demande DM 2022-0002 : L'emplacement visé est situé sur le lot 3 711 549 du cadastre du Québec (matricule 5915-27-8445) au 163, chemin Langevin, à Brigham.

Nature et effets de la demande DM 2022-0003 :
Permettre la reconfiguration du lotissement afin de remplacer 11 lots loin d'être conformes à la réglementation par cinq lots plus conformes à la réglementation.

Identification du site concerné pour la demande DM 2022-0003 : L'emplacement visé consiste en les lots 3 520 774, 3 520 776 à 3 520 784 et 3 522 527 du cadastre du Québec (matricule 5815-91-0195) au 1416-1440, chemin Magenta Ouest, à Brigham.

Considérant les mesures de santé publique, tout intéressé pourra communiquer avec le conseil municipal par écrit en indiquant le numéro de dérogation mineure approprié dans l'objet :

- **Courriel : dg@brigham.ca;**
- **Fax : 450-263-8380;**
- **Memo écrit déposé dans le bac gris à l'entrée de l'Hôtel de Ville dans le bac gris.**

Donné à Brigham, ce 14 février 2022.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Pierre Lefebvre, avocat